**I – Grille de sélection pour les groupes opérationnels en émergence**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Principes de sélection** | **Critères de sélection** | | **Nombre de points possible** | **Nombre maximal de points** |
| **Diversité des acteurs associés** | Diversité des acteurs impliqués dans la coopération, au regard des objectifs du projet | Partenariat réunissant 3 types d’acteurs différents dont un institut technique (ou équivalent) ou d'une structure de recherche | 3 | 6 |
| Partenariat réunissant au moins 4 types d’acteurs différents dont un institut technique (ou équivalent) ou d'une structure de recherche | 6 |
| **Caractère ascendant du projet (à l’initiative des agriculteurs ou propriétaires forestiers)** | Démarche ascendante | Les bénéficiaires finaux ne font pas partie du partenariat et ne participent pas à la définition des besoins et des objectifs | -5 | 5 |
| Les bénéficiaires finaux font partie du partenariat mais ne participent pas à la définition des besoins et des objectifs. | -3 |
| Bénéficiaires finaux font partie du partenariat et participent à la définition des besoins et des objectifs du projet | 5 |

**Le seuil de sélection au titre de l’appel à projet est fixé à :**

**6 points sur un total de 11 points maximum**

Les dossiers recevables seront notés selon l’une des grilles ci-dessus, et devront atteindre la note minimale de 6 points pour pouvoir être sélectionnés pour les GO en émergence.

Les dossiers sélectionnés seront priorisés en fonction de leur note et traités jusqu’à épuisement de l’enveloppe. Des dossiers sélectionnés pourront donc se voir rejeter si leur note est trop peu élevée, dès que l’enveloppe sera épuisée.

En cas d’ex aequo, si l’enveloppe disponible ne permet pas de retenir les projets ayant obtenu la même note, les projets ayant la meilleure note au critère « caractère ascendant du projet » seront sélectionnés.

**II - Grille de sélection pour les groupes opérationnels en fonctionnement**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Principes de sélection** | **Critères de sélection** | | **Nombre de points possible** | **Nombre maximal de points** |
| **Pluralité des acteurs impliqués dans la coopération (partenariat public-privé) et complémentarité des acteurs associés en lien avec les objectifs du projet** | Diversité des acteurs impliqués dans la coopération, au regard des objectifs du projet | Partenariat réunissant 3 types d’acteurs différents dont un institut technique (ou équivalent) ou d'une structure de recherche | 3 | 8 |
| Partenariat réunissant 4 types ou plus d’acteurs différents dont un institut technique (ou équivalent) ou d'une structure de recherche | 6 |
| Complémentarité des acteurs impliqués dans la coopération, au regard des objectifs du projet | Les compétences sont bien définies mais la complémentarité n'est pas établie OU les compétences et leur complémentarité sont insuffisantes | 0 |
| Les activités et les compétences sont bien définies mais la complémentarité est partielle. | 1 |
| Les activités et les compétences des partenaires sont bien définies et assurent une bonne complémentarité entre les partenaires. | 2 |
| **Capacité d’ingénierie du GO (capacités administratives et financières)** | Définition claire et précise des fonctions et des responsabilités des membres du GO en termes de pilotage, animation et gestion de projet | Pas de chef(s) de projet, clairement désigné(s), ou sans compétence appropriée. Il n'y a pas de définition claire et précise des fonctions et des responsabilités des autres membres du GO dans la conduite du projet. | 0 | 6 |
| Chef(s) de projet, clairement désigné(s) et avec compétence appropriée. Toutefois, il n'y a pas de définition claire et précise des fonctions et des responsabilités des membres du GO dans la conduite du projet. | 1 |
| Chef(s) de projet, clairement désigné(s) et avec une compétence appropriée. Il y a une définition claire et précise des fonctions et des responsabilités des autres membres du GO dans la conduite du projet. | 2 |
| Définition claire et précise de la composition des instances de gouvernance du projet et de leur fonctionnement | Non | 0 |
| Oui | 1 |
| Un mode de pilotage et de gestion de projet est institué, avec liste des indicateurs de suivi et de pilotage du projet | Non | 0 |
| Oui | 1 |
| Implication financière des partenaires | Présence de partenaires très fortement ou faiblement impliqués financièrement. | 0 |
| Implication équilibrée des partenaires au regard des objectifs du projet. La part de chaque partenaire dans le cadre du budget ne dépasse pas 60% et ne se situe pas en-dessous de 10%. | 2 |
| **Caractère ascendant du projet (à l’initiative des agriculteurs ou propriétaires forestiers)** | Démarche ascendante | Les bénéficiaires finaux ne font pas partie du partenariat et ne sont pas impliqués dans les instances de gouvernance du projet | -5 | 5 |
| Les bénéficiaires finaux font partie du partenariat mais ne sont pas impliqués dans les instances de gouvernance du projet | -3 |
| Les bénéficiaires finaux font partie du partenariat et sont impliqués dans les instances de gouvernance du projet | 5 |
| **Prise en compte de la qualité scientifique et technique du projet. L’avis d’un comité d’experts associant toute personne ou organisme qualifié sur la thématique pourra être requis à l’initiative de l’autorité de gestion.** | Réponse aux thématiques scientifiques cibles de l'appel à projets | Le projet ne répond à aucune thématique de l'appel à projets | 0 | 10 |
| Le projet répond à une thématique de l'appel à projets | 1 |
| Le projet répond à au moins deux thématiques de l'appel à projets | 2 |
| Capacité à répondre à un besoin exprimé par les utilisateurs finaux | Bénéficiaires finaux de l'innovation non ciblés | -1 |
| Bénéficiaires finaux ciblés mais besoin non démontré | 1 |
| Bénéficiaires finaux ciblés et besoin démontré | 2 |
| Caractère innovant du projet pour les utilisateurs finaux | Nul | -3 |
| Amélioration faible de l'efficience par modification (de pratiques, procédés, procédures...) ou substitution (de pratiques, procédés, procédures, produits, services…) | 1 |
| Amélioration moyenne de l'efficience par modification (de pratiques, procédés, procédures...) ou substitution (de pratiques, procédés, procédures, produits, services…) | 2 |
| Amélioration forte de l'efficience par reconception du système | 3 |
| Pertinence des techniques envisagées au regard de la thématique et des objectifs du projet | Non | 0 |
| Oui | 1 |
| Rigueur de définition des résultats intermédiaires et finaux (livrables) ; | Non | 0 |
| Oui | 1 |
| Qualité du dimensionnement du projet (entre objectifs / moyens humains et budgétaires mobilisés / durée du projet) | Le dimensionnement du projet est insuffisant | 0 |
| Le dimensionnement du projet est suffisant | 1 |
| **Stratégie de valorisation et de diffusion des résultats** | Pertinence de la stratégie de valorisation et de diffusion des résultats, au-delà des membres du groupe opérationnel | Les actions de valorisation et de diffusion /moyens/livrables définies dans la stratégie sont peu détaillées. Les moyens sont faibles pour déployer la stratégie. | 0 | 6 |
| Les actions de valorisation et de diffusion /moyens/livrables définies dans la stratégie sont peu détaillées mais les moyens prévus sont suffisants pour déployer la stratégie. | 1 |
| Les actions de valorisation et de diffusion /moyens/livrables définis dans la stratégie sont détaillées. Les moyens sont suffisants. | 3 |
| Adéquation de la stratégie au regard des publics cibles. | La stratégie n'est pas adaptée aux publics cibles du projet. | 0 |
| La stratégie est adaptée aux utilisateurs ciblés par le projet. | 1 |
| La stratégie est adaptée aux utilisateurs ciblés par le projet, avec une bonne anticipation de l’appropriation au-delà du projet (utilisation autonome par le public cible) | 3 |

**Le seuil de sélection au titre de l’appel à projet est fixé à :**

**19 points sur un total de 35 points maximum**

Les dossiers recevables seront notés selon l’une des grilles ci-dessus, et devront atteindre la note minimale de 19points pour pouvoir être sélectionnés pour les GO en fonctionnement.

Les dossiers sélectionnés seront priorisés en fonction de leur note et traités jusqu’à épuisement de l’enveloppe. Des dossiers sélectionnés pourront donc se voir rejeter si leur note est trop peu élevée, dès que l’enveloppe sera épuisée.

En cas d’ex aequo, si l’enveloppe disponible ne permet pas de retenir les projets ayant obtenu la même note, les projets ayant la meilleure note au sous critère « démarche ascendante » seront sélectionnés. Et le cas échéant, en cas d’ex-aequo, les projets ayant la meilleur notre au sous-critère « caractère innovant du projet pour les utilisateurs finaux » seront sélectionnés. Le cas échéant, en cas d’ex aequo, les projets ayant la meilleure note au critère « stratégie de valorisation et de diffusion des résultats » seront sélectionnés.